

FICHE TECHNIQUE : WC PMR

Selon le RRU :

Voici les impositions du RRU mais nous estimons qu'elles ne sont **pas suffisantes** en termes de **dimensions** du local → voir recommandations

Là où des toilettes sont mises à la disposition du public, l'une d'entre elles, est adaptée aux personnes à mobilité réduite et **au moins une** toilette supplémentaire de ce type est prévue **par tranche de 20** toilettes.

Les toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite ont une **superficie** au sol minimale de 1,50 m x 1,50 m. Une **aire de rotation** de 1,50 m doit être possible

Dans la toilette, un **espace libre** de tout obstacle, d'au moins 1,10 m de large est prévu d'un côté de l'axe de la cuvette et est situé dans l'axe de la porte. Des **barres d'appui** rabattables indépendamment l'une de l'autre sont prévues à 0,35 m de l'axe de la cuvette. Ces poignées sont situées à 0,80 m du sol et ont une longueur de 0,80 m minimum

La **porte** des toilettes réunit les conditions suivantes :

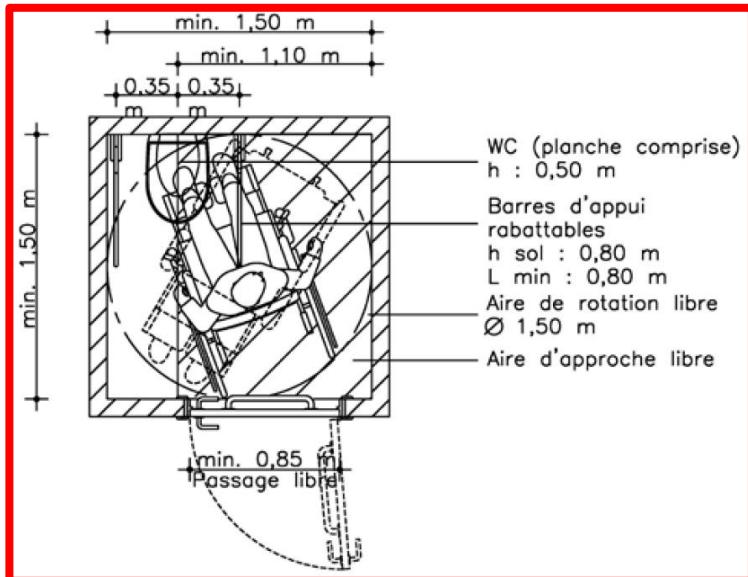
- **s'ouvrir vers l'extérieur** du local
- permettre un **libre passage** de minimum 0,85 m
- avoir, sur sa face externe, une **poignée** placée à une hauteur comprise entre 0,80 m et 0,85 m
- avoir, sur toute la largeur de sa face interne, une **lissoir** placée à une hauteur comprise entre 0,80 m et 0,85 m
- pouvoir, en cas de nécessité, être **ouverte depuis l'extérieur**

La hauteur du **siège** mesurée à partir du sol doit être de 0,50 m. Celui-ci doit être de type suspendu afin de permettre l'aire de rotation de 1,50 m, en cas de superficie minimale du local de 1,50 m x 1,50 m.

Là où des **lavabos** sont mis à la disposition du public, au moins l'un d'entre eux est placé à une hauteur de maximum 0,80 m, avec un espace laissé libre sous le lavabo d'une profondeur de 60 cm afin d'en permettre un accès de face.

Le **miroir** a une hauteur de 0,90 m minimum et son bord inférieur est placé à une hauteur de 0,90 m du sol.

Les **robinets** sont actionnés aisément par une manette ou un contacteur sensoriel.



INSUFFISANT → trop petit !

Recommandations :

Le local :

- Les **dimensions intérieures** du local parachevé doivent être de minimum 220 x 220 cm
- Des **aires de rotation**, libres de tout obstacle et/ou équipement, de minimum 150 cm de diamètre doivent être présentes de part et d'autre de la porte, devant chaque aire de transfert ainsi que devant tout équipement (lavabo, porte-manteau, interrupteur, ...)
- Ne pas utiliser de **ferme-porte**
- Indiquer la présence de la toilette adaptée au moyen d'un pictogramme sur la porte (idem pour les toilettes classiques)
- Prévoir un **verrou de type « libre-occupé »** sur la porte (cela sert aux personnes déficientes auditives qui ne savent pas entendre si la toilette est occupée ou non)
- Positionner l'**interrupteur** à une hauteur comprise entre 80 et 110 cm

La cuvette :

- La **profondeur** de l'assise est comprise entre 50 et 55 cm
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Les barres d'appui :

- Les barres d'appui sont **circulaires** et d'un **diamètre** compris entre 3,5 et 5 cm
- Leur texture est **antidérapante**
- Les barres d'appui ont une **longueur** de 90 cm et doivent être placées à une **hauteur** de 80 cm et chacune à 35 cm **de l'axe** de la cuvette (celle qui se trouve du côté du mur peut être fixe, les autres sont rabattables)
- Les barres sont **non coudées**
- La **couleur** des barres est contrastée par rapport à l'environnement immédiat

La chasse :

- La chasse doit être activable le poing fermé ou déclenchée automatiquement par un détecteur de mouvement.
- La **hauteur** d'accès du mécanisme est comprise entre 80 et 110 cm
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Le lavabo :

- Le lavabo est de type **suspendu**
- Il doit avoir une **profondeur** de 60 cm et une **largeur** de 60 cm
- **L'axe** du lavabo est situé à minimum 50 cm de toute paroi ou autre équipement
- Le **dégagement libre** sous le lavabo doit avoir une hauteur minimum de 70cm depuis le sol et une largeur minimum de 85 cm
- Il doit y avoir au minimum 70 cm **entre le bord de la cuvette et le lavabo**
- Les vasques d'angle sont à proscrire.
- Le **siphon** est déporté ou encastré.
- La **couleur** de la vasque est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.
- Les **robinets** doivent pouvoir être actionnés le poing fermé par une manette ou un contacteur sensoriel.



Le distributeur de savon :

- Le distributeur de savon est idéalement **fixé au mur** et est directement **accessible** depuis le lavabo (distance latérale maximale de 45 cm depuis l'axe du lavabo) et la commande est actionnable le **poing fermé**.
- La commande et le bec verseur se situent à une **hauteur** de 90 cm depuis le sol.
- Le distributeur est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

Le sèche-mains :

- Le sèche-mains est idéalement **fixé au mur** et est directement accessible depuis le lavabo mur et est directement accessible depuis le lavabo (distance latérale maximale de 45 cm depuis l'axe du lavabo) et la commande est actionnable le poing fermé.
- Le sèche-mains vertical est à proscrire.
- La **soufflerie** ou la zone de distribution du papier se situent à une hauteur de 90 cm depuis le sol.
- La **commande** de l'éventuelle soufflerie se situe à une hauteur comprise entre 90 et 100 cm.
- Le sèche-mains est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

Le goupillon :

- Le goupillon doit être dans la zone de manœuvre mais hors de l'aire de transfert, à proximité de la toilette, avec son receveur fixé contre la paroi et accessible grâce à un angle rentrant d'au moins 50 cm.
- L'extrémité libre du manche du goupillon se situe à une **hauteur** comprise entre 50 et 80 cm depuis le sol.
- Il est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

Le dévidoir à papier toilette :

- Le dévidoir à papier toilette se trouve idéalement **sur l'une des barres d'appui** via un accessoire de support (attention toutefois que son positionnement sur la barre n'entrave pas la possibilité d'appui sur celle-ci).
- Dans le cas contraire il est situé à une **distance** latérale de maximum 45cm depuis l'axe de la cuvette, à maximum 20cm de la face avant de cette dernière et à une hauteur comprise entre 60 et 80cm depuis le sol.
- Il est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

La poubelle :

- La poubelle est idéalement **fixée au mur** en dehors des aires de manœuvre et de transfert.
- Le mécanisme d'ouverture, s'il existe, doit pouvoir être **actionné poing fermé**. L'utilisation d'une poubelle à pédale est à proscrire.
- La poubelle devra respecter les **dimensions** maximum de 15cm de profondeur sur 25cm de large

L'éclairage :

- L'interrupteur à minuterie est à proscrire.

Sécurité :

Prévoir un dispositif sonore et visuel.

Une alarme d'assistance doit être présente, de type bouton ou corde.

Les deux bracelets rouges doivent être positionnés à 80 cm et 110 cm.

